

FINANCEMENT D'ACTIF



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principales étapes et contraintes des structuration et restructuration d'un financement d'actif avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des prêteurs bancaires.

OBJECTIFS

- Disposer d'une bonne connaissance du financement d'actif
- Sensibiliser aux points de vigilance
- Présenter les principales problématiques de structuration

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- Assurer la protection des intérêts de la banque
- Respect du devoir général de vigilance

I. LA STRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Le recours à une entité *ad hoc* (*special purpose vehicle - SPV*)
 - Présentation de la structure porteuse de l'actif (SPV): GIE, SNC, SLP...
 - Le traitement des facteurs de responsabilité
2. Les modalités du financement
 - Le financement de la construction ou de l'acquisition de l'actif
 - Le financement lié à l'exploitation de l'actif
3. Les protections liées aux financements
 - Les protections inhérentes au contrat de crédit-bail
 - Les Protections inhérentes aux documents de sûretés

II. LA RESTRUCTURATION DES FINANCEMENTS

1. Faillite du crédit-preneur: contexte de règlement amiable ou de procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire...).
2. Contrat de crédit-bail: le traitement des loyers antérieurs et postérieurs au jugement d'ouverture ainsi que de l'option d'achat.
3. Poursuite du contrat par l'administrateur judiciaire; interruption du contrat (repossession et re-commercialisation de l'actif).

REPORTÉ

JEUDI 2 AVRIL 2020

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Emmanuelle Leclair :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*. Membre du Conseil



d'Administration de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas (Master 2 Droit bancaire et financier du Professeur Thierry Bonneau). Il a également rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.